



**COMPTE RENDU DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
SUR LE PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT**

**DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE
NOMMÉE PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

3 avril 2019

1. INTRODUCTION

Comme le prévoient les articles 2.3 à 2.22 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Memphrémagog a soumis à la consultation publique le projet d'énoncé de vision stratégique du développement. Le présent document a pour objet à la fois de rappeler les principales étapes de la consultation publique et de rendre compte de la teneur de cette consultation.

2. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA CONSULTATION

28 novembre 2018	Adoption du projet d'énoncé de vision stratégique du développement par le conseil de la MRC.
2 janvier 2019	Publication de l'avis d'assemblée publique dans le journal <i>Le Reflet du Lac</i> et sur le site Internet de la MRC.
23 janvier 2019	Assemblée de consultation publique à Magog.
30 janvier 2019	Assemblée de consultation publique à North Hatley.
6 février 2019	Assemblée de consultation publique à Saint-Étienne-de-Bolton.
1 ^{er} mars 2019	Date limite pour le dépôt de commentaires écrits provenant des citoyens.
29 mars 2019	Date limite pour le dépôt de commentaires des municipalités.

3. COMMISSION RESPONSABLE DE LA CONSULTATION

Le conseil de la MRC adoptait le 28 novembre 2018 une résolution créant une commission responsable d'effectuer la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les membres de la commission sont :

M. Jacques Demers	Préfet
Mme Vicki May Hamm	Ville de Magog
Mme Michelle Turcotte	Saint-Étienne-de-Bolton
Mme Marie Boivin	Canton D'Orford
M. Jacques Marcoux	Canton de Potton
M. Yvon Laramée	Eastman

Pour les assister dans la réalisation de leur mandat, les commissaires comptaient sur la présence de M. Hughes Ménard, coordonnateur à l'aménagement, et de Mme Mélanie Desautels, chargée de projets en aménagement.

4. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

4.1. Lieu et date des assemblées de consultation

Conformément à ce que prévoit la loi, la MRC a établi le lieu de trois assemblées publiques sur son territoire lors de son assemblée du conseil du 28 novembre 2018. Aucun membre du conseil n'a demandé une consultation supplémentaire sur son territoire. La municipalité de North Hatley avait fait parvenir une demande à la MRC pour la tenue d'une assemblée de consultation sur son territoire.

4.2. Avis public des assemblées de consultation

L'avis annonçant la date et le lieu des consultations publiques a été affiché dans les bureaux municipaux et publié dans le journal *Le Reflet du Lac* du 2 janvier 2019 (annexe 1).

Le projet d'énoncé ainsi que l'avis public ont été mis à la disposition du public sur le site Internet de la MRC. En plus de la tenue des trois assemblées publiques, les citoyens pouvaient également faire parvenir leurs commentaires par courriel jusqu'au 1^{er} mars 2019.

4.3. Déroulement des assemblées de consultation

1. Mot de bienvenue, objet de la rencontre et présentation de la Commission
2. Présentation du déroulement de l'assemblée publique
3. Résumé du projet d'énoncé de vision stratégique du développement
4. Questions et commentaires du public
5. Conclusion et prochaines étapes

5. DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION

Le déroulement des trois assemblées de consultation était le même. Le président de la Commission, M. Demers, a ouvert les assemblées à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants. Il explique l'objet de la rencontre et établit les règles devant guider le déroulement de la consultation :

- Dans un premier temps, il y aura une courte présentation du projet d'énoncé de vision stratégique du développement par M. Hughes Ménard.
- La Commission entendra ensuite les personnes ayant des questions ou des commentaires.
- On demande aux personnes qui désirent intervenir de s'inscrire au préalable. Les gens seront entendus suivant l'ordre d'inscription.

- Par ailleurs, ceux qui désirent déposer des commentaires écrits sont invités à le faire d'ici le 1^{er} mars 2019.

L'assemblée se termine avec la description des étapes à venir et le mot de la fin du président de l'assemblée. M. Demers remercie les membres du public. Les commentaires et avis seront pris en compte dans la réflexion devant mener à l'adoption finale de l'énoncé de la vision stratégique du développement ou dans les étapes ultérieures.

6. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS

Le tableau ci-dessous indique les résultats de la participation pour chacune des assemblées publiques tenues.

Lieu de la consultation	Nombre de participants	Nombre d'interventions	Levée de l'assemblée
Magog	33	16	20 h 30
North Hatley	21	7	20 h 10
Saint-Étienne-de-Bolton	40	21	21 h 20

Les personnes et organismes suivants ont déposé un document écrit :

- Claude Desautels
- Daniel Faucher
- François Faucher
- Guy Gaudreau
- Olivier Touchette
- Stéphanie Gagnon
- Orford Vert
- Paul St-Pierre
- Robert Renaud
- Association des amis du lac Trousers (ALT)
- Association pour la protection du bassin versant du lac Parker (APLP)
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)
- Corridor appalachien
- Memphrémagog Conservation Inc. (MCI)
- Syndicat local de l'UPA Memphrémagog et Fédération de l'UPA-Estrie

Le tableau suivant résume les principaux éléments et remarques soulevés lors des interventions du public ainsi que dans les documents déposés. Les membres de la commission ont également reçu l'ensemble des documents déposés et ont pu en prendre connaissance.

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom

Commentaires / recommandations

Ghislaine Blache

Intervention verbale

Elle soulève la question du déclin du quartier des Tisserands à Magog et de l'importance que l'industrie du textile représente dans l'histoire de la région. Elle demande que le site de la Dominion Textile soit reconnu au schéma comme patrimoine industriel et qu'une demande soit déposée auprès du gouvernement pour le reconnaître.

Louise Gagné

Intervention verbale

Elle souhaite que le transport collectif soit vu comme un élément reliant plusieurs éléments du schéma. Elle souhaite que différents moyens soient évalués pour mettre en place différents services de transport collectif, dont le taxi-bus.

François Faucher

Intervention verbale

Document écrit

Il soulève l'importance de la Dominion Textile dans le patrimoine industriel de la région. Il est important de prévoir la revitalisation de ce complexe pour éviter sa détérioration. Les propriétaires ont une responsabilité collective lorsqu'il possède un bien patrimonial. Il propose la tenue d'une table de concertation sur le patrimoine.

Il soulève également la problématique du ruisseau Rouge à Magog ainsi que l'aménagement d'une 2^e glace scolaire à La Ruhe.

Jacqueline Breault

Intervention verbale

Elle est en accord avec les commentaires soulevés concernant la Dominion Textile.

Elle soulève le fait qu'il n'y a pas de système de transport collectif offert à tous. Le territoire devrait être mieux desservi à cet effet.

Brigitte Blais

(Conseil régional de
l'environnement de
l'Estrie - CREE)

Intervention verbale

Document écrit

Le document du CREE porte principalement sur les points suivants :

- La mobilité
- L'aménagement du territoire
- La gouvernance
- La préservation du patrimoine naturel et culture

Il est recommandé d'ajouter l'aspect suivant : « veiller à un aménagement du territoire favorisant les déplacements actifs (utilitaires) ».

Les grandes lignes du PDZA devraient paraître au sein de l'énoncé, notamment la mise en valeur des paysages agricoles, l'occupation dynamique du territoire agricole, la promotion de l'agriculture et de la foresterie durables ainsi que la promotion des produits locaux.

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom

Commentaires / recommandations

Le CREE salue la volonté d'innover au niveau de la gouvernance. Il souhaiterait toutefois voir une définition plus complète de la vision de la gouvernance participative.

Le mot « transparence » devrait être ajouté au deuxième élément de la vision. Une marque significative de transparence serait de présenter le diagnostic ou l'état de situation qui précise les forces et faiblesses de l'aménagement du territoire et qui permet de nommer des enjeux servant de base à l'élaboration de l'énoncé de vision.

Le CREE est surpris de ne pas voir de point spécifiant le développement d'un transport collectif adapté aux besoins des populations actuelles et futures. Il est préoccupé par les transports collectifs et le manque de services à cet effet dans la MRC. Il juge que le transport collectif devrait faire partie des priorités de développement de la MRC et qu'il est du rôle de la MRC d'encourager le développement de solutions de transport collectif. Il devrait également y avoir plus d'actions sur le transport actif utilitaire.

Lorsqu'il est question d'un tissu économique pérenne, le CREE voudrait s'assurer qu'il est bien question de développement durable. Le point 4, devrait inclure les notions de développement durable, d'entreprise écoresponsable, encourager l'économie circulaire et les synergies entre entreprises. La notion « d'écoparc industriel » est également un terme qu'il serait souhaitable de retrouver.

Le patrimoine naturel et culturel constitue une source de valeur et d'attraction majeure pour la MRC. Un accent sur un engagement fort envers la préservation devrait être mis. Le CREE suggère de préciser certains éléments essentiels à la protection du territoire naturel et du bassin versant de la source principale d'eau potable d'une majorité des Estriens, le lac Memphrémagog.

La gestion des espèces envahissantes leur apparaît comme prioritaire. De plus, le CREE est étonné de ne voir aucune référence au rôle de la MRC envers les impacts des changements climatiques. Il propose l'ajout d'un point rejoignant les éléments suivants :

- Les milieux humides et hydriques ainsi que leurs zones inondables sont identifiés et font l'objet d'une protection officielle sur l'ensemble du territoire de la MRC.

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom

Commentaires / recommandations

- Les efforts de lutte aux espèces exotiques envahissantes contribuent à assurer la préservation du patrimoine écologique et de la riche biodiversité de la MRC.

Concernant les événements, il est proposé d'inclure la notion « d'écoresponsable ».

En conclusion, le CREE considère que l'énoncé présenté évoque un grand nombre d'éléments encourageants pour le développement de la MRC. Il considère toutefois que les aspects environnementaux et paysagers y sont sous-représentés et qu'ils devraient plutôt être priorisés.

Jacques Lambert

Intervention verbale

Il soulève l'importance que le territoire soit entièrement desservi par un service d'Internet haute vitesse et de poursuivre le travail en ce sens.

Il mentionne l'importance que représentent les marchés publics pour les petites fermes ou les fermes plus reculées. La MRC et les municipalités devraient poursuivre et bonifier l'appui qu'elle offre aux marchés publics du territoire.

Il indique l'importance du développement de serres pour assurer un approvisionnement alimentaire local.

Jean-Noël Leduc

Intervention verbale

Il aimerait qu'un service de transport pour les travailleurs soit mis en place. Il a réalisé, il y a quelques années, un sondage informel auprès d'une vingtaine de personnes. Les résultats ont été transmis à la MRC. Un tel service pourrait aussi être offert par une entreprise privée.

Il soulève l'importance des paysages et des lacs dans la région. Il suggère d'interdire les constructions en hauteur pour éviter la détérioration des paysages.

Serge Beauvais

Intervention verbale

Il soulève le fait que l'agriculture ne transparaît pas dans l'énoncé de la vision. Il indique l'importance de continuer à supporter le développement de l'agriculture dans la MRC. Ce secteur contribue largement à la beauté des paysages de la région. Il mentionne également le problème relié aux friches.

Robert Benoit

(MCI)

Intervention verbale

Il rappelle que la MRC a été créée autour d'un lac. Il rapporte des propos de François Cardinal dans son éditorial de La Presse du 19 janvier 2019 qui se demande pourquoi on continue de faire semblant de planifier l'aménagement du territoire au Québec. Il indique qu'il partage les craintes soulevées par ce texte.

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom

Commentaires / recommandations

M. Roy
(MCI)

Intervention verbale
Document écrit

Il dépose un mémoire préparé par le MCI pour l'énoncé de vision. Il dépose également le mémoire du MCI rédigé lors du processus de révision de 2009. Il soulève le fait que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel devraient être abordés de façon distincte.

Le mémoire du MCI demande de donner à l'environnement et plus spécifiquement à la protection des écosystèmes et des milieux naturels la priorité qu'ils devraient avoir dans une vision viable et durable du territoire. L'écoresponsabilité et le fait d'être économe devraient transparaître. Il propose que la vision de la MRC intègre les éléments suivants :

1. Une occupation écoresponsable, viable et durable de l'ensemble du territoire dans le plus grand respect des milieux naturels et des écosystèmes.
 - préserve et met en valeur l'environnement;
 - contribue à l'amélioration de la qualité de vie;
 - offre un cadre propice au développement économique.
2. Une occupation du territoire qui assure spécifiquement la conservation de la biodiversité et des bénéfices offerts par les écosystèmes face aux enjeux liés aux changements climatiques.
 - favorise la résilience des écosystèmes et le maintien des services écologiques essentiels qui contribuent au bien-être et à la prospérité.

Robert Pierre
Monier

Intervention verbale

Il fait état du quartier des Tisserands qui se périlite. Le patrimoine industriel devrait être valorisé et préservé. Actuellement, le complexe de la Dominion Textile ne permet pas l'accès à la rivière aux citoyens de ce quartier. Il propose que la Ville de Magog et/ou la MRC se portent acquéreur du bâtiment et deviennent les décideurs de ce qui s'y fait. Il est nécessaire d'avoir une vision d'avenir à ce sujet.

Il fait état d'un groupe, Le collectif du quartier des tisserands, qui s'est formé.

Guy Gaudreau

Intervention verbale
Document écrit

Au niveau du transport, il mentionne qu'un pont devrait être aménagé sur la rivière Magog, au bout de la rue Sherbrooke. Il faudrait également prévoir et organiser les infrastructures en prévision de l'arrivée des voitures autonomes. Il se questionne également sur la rareté éventuelle de l'eau et la spéculation qui en découlera.

Il indique qu'il devrait y avoir des objectifs à atteindre.

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom	Commentaires / recommandations
<p>Daniel Faucher</p> <p><i>Intervention verbale</i> <i>Document écrit</i></p>	<p>En référence à l'énoncé de vision, il indique que l'on ne peut pas être contre la vertu. Il se questionne toutefois à savoir comment la MRC va, pour plusieurs aspects, traduire en actes concrets l'énoncé de vision.</p> <p>Il soulève plusieurs questions concernant le point 2 de la vision et du lien entre la MRC et les municipalités. Il rappelle que les municipalités ne sont pas tenues, encore aujourd'hui, d'avoir une politique de développement durable.</p> <p>Il soulève le fait que la MRC semble impuissante à faire respecter, auprès des municipalités et de la Ville, les orientations contenues dans son schéma. Il mentionne que des changements structurels seraient souhaités.</p>
<p>Heidi Fortin</p> <p><i>Intervention verbale</i></p>	<p>Elle soulève le fait que le soutien aux marchés publics est primordial.</p> <p>Elle indique qu'au niveau des lacs, l'intervention est très coûteuse et qu'il est préférable d'agir en prévention. Elle mentionne l'importance d'avoir une vision commune et l'harmonisation des pratiques autour d'un plan d'eau. Elle mentionne la force de mobilisation qui se crée autour de la protection des plans d'eau.</p> <p>Elle mentionne l'importance de soutenir la recherche, entre autres, les fiducies de recherche.</p>
<p>Andrzej Barwicz (APLP)</p> <p><i>Intervention verbale</i> <i>Document écrit</i></p>	<p>L'Association pour la protection du bassin versant du lac Parker (APLP) a fait parvenir un document écrit présentant la « Vision du développement durable du bassin versant du lac Parker – d'ici 10 ans ». Le document a été présenté à une réunion spéciale de l'association tenue le 23 février 2019 et a obtenu l'appui de 41 signatures.</p> <p>En général les cinq points de l'énoncé concernent essentiellement les aspects social et économique et il n'y a rien sur le milieu de vie, soit concernant l'aspect environnemental du développement durable. De plus, il n'y a rien dans l'énoncé qui indique comment arriver à un milieu de vie favorable et comment en assurer la pérennité.</p> <p>Le terme « pérenne » dans le texte de l'énoncé n'apparaît pas en lien avec la nature et le renouvellement du milieu naturel, étant à la base de la définition de la « capacité d'accueil » laquelle est indispensable au développement durable d'un territoire. Au point 5, le terme qui pourrait être considéré comme synonyme de « pérenne », soit « territoire vivant qui se renouvelle » est utilisé seulement en lien avec les activités culturelles,</p>

ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2019 À MAGOG

Nom

Commentaires / recommandations

sportives et de plein air, et non en lien avec le milieu naturel de vie où toutes ces activités seront déployées. Une occupation harmonieuse devrait au moins tenir compte de la capacité d'accueil du territoire sur lequel cette occupation est déployée.

Au point 4, le terme « pérenne » est utilisé en lien avec le « tissu économique consolidé, diversifié et pérenne ». Nous espérons que ce tissu économique pérenne soit réalisé sans surcharge du milieu naturel et dépassement de la capacité d'accueil du terrain.

Parmi les suggestions de l'énoncé, c'est en particulier une connectivité à la fine pointe de la technologie (comme internet haute vitesse, etc.), la communication moderne (minibus électriques) et les services de proximité, toujours sans compromettre « le charme grandeur nature », qui seront évidemment bienvenus.

Les suggestions d'un modèle de gouvernance innovant, participatif et efficient, ainsi que la participation sociale, etc., sont bienvenues.

Robert Renaud
Intervention verbale
Document écrit

Il souhaiterait voir un musée du textile à Magog. Il pourrait s'implanter dans une ancienne partie de la Dominion Textile. Une étude sur l'implantation d'un tel musée pourrait être réalisée.

ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2019 À NORTH HATLEY

Nom

Commentaires / recommandations

Julie Marchessault

Intervention verbale

Elle adhère aux énoncés de la vision. Il devrait y être intégré la notion de milieu hydrique et de corridors fauniques. Il faudrait viser à attirer des entreprises plus innovantes et plus vertes tout en favorisant l'économie circulaire. Au niveau du développement, il serait important de densifier la zone urbaine pour préserver les terres agricoles.

Armin Ruff

Intervention verbale

Il souhaite savoir si le projet de vision fera en sorte que la MRC aura plus de contrôle en ce qui a trait à la gestion de la zone agricole.

Il souhaite savoir si les citoyens peuvent faire part de leur vision et qui va trier les différents éléments soulevés.

Paul St-Pierre

Intervention verbale

Document écrit

Tel que rédigé, le document est extrêmement vague. Il s'agit d'une vision générale. Il souhaite savoir ce qui peut arriver advenant le cas où des municipalités ne vont pas dans le sens de la vision. Est-ce que la vision peut être contredite ?

Il est en accord avec le fait que la MRC cherche à mettre en place un modèle de gouvernance innovant, participatif et efficient et qu'il y ait des consultations sur les avant-projets, mais il se demande pourquoi la MRC ne fait pas cela dès maintenant, par exemple en consultant la population sur le 1^{er} projet de schéma.

La rédaction du document au présent de l'indicatif porte à confusion. Ce sont des « visées » non encore réalisées ; il serait bon de donner une indication que c'est le cas. Donc, au lieu d'écrire « le modèle de gouvernance est... », il serait préférable d'écrire « le modèle de gouvernance proposé est/sera ... ». Il ressortirait plus clairement d'une telle rédaction que ce qui est proposé n'existe pas encore.

De nombreuses suggestions portant sur l'environnement, le recyclage, les transports, l'inclusion des aînés, etc. ont été présentées lors de la séance de consultation, mais pour la plupart on a répondu que ces questions seront traitées ultérieurement. Il serait important que ces sujets apparaissent dans le projet d'énoncé pour qu'on leur donne une importance primordiale. Concernant le recyclage du verre, on pourrait s'attendre à ce que la MRC fournisse une aide aux municipalités pour favoriser son recyclage, et que cela, avec les autres préoccupations citées, constitue une priorité.

ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2019 À NORTH HATLEY

Nom	Commentaires / recommandations
Citoyenne <i>Intervention verbale</i>	<p>Elle aborde l'aspect de la déclaration d'urgence climatique qui propose des mesures pour contrer et agir en ce domaine. Cela devrait être un objectif à atteindre. Comment peut-on faire mieux ? Est-ce qu'il y a un plan d'action concret à cet effet ? Elle souhaite également le développement d'un transport durable et d'un environnement sain.</p> <p>Les certifications pour les habitations (ex. : LEED), les îlots de chaleur, l'environnement : tout ce que l'on réfléchit doit tendre vers un environnement durable pour la planète.</p>
Citoyenne <i>Intervention verbale</i>	<p>Elle aborde la notion de transport collectif (taxi-bus, auto partage, achat de véhicules collectifs, système de covoiturage, etc.). Il est important de prévoir la mobilité durable et active et d'être visionnaire par rapport à cet élément. Le plan devrait être créatif et innovant.</p>
Citoyenne <i>Intervention verbale</i>	<p>Il serait important de prendre en considération les planifications stratégiques des municipalités et de ne pas prioriser seulement les jeunes, mais aussi les aînés.</p>
Citoyenne <i>Intervention verbale</i>	<p>Elle considère que la vision est constituée de grands mots qui ne veulent pas dire grand-chose.</p>

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom	Commentaires / recommandations
<p>Andrzej Barwicz</p> <p><i>Intervention verbale</i> <i>Document écrit</i></p>	<p>Il aimerait que le terme « durable » apparaisse dans le titre de la vision stratégique et de développement.</p> <p>La notion de changements climatiques devrait être ajoutée.</p> <p>La vision devrait prendre en compte toutes les sphères du développement durable. Les points 1 et 4 touchent davantage l'économie, les points 2, 3 et 5 le social. Il n'a rien trouvé concernant l'environnement. Le point 5 n'est pas assez fort au niveau environnemental. Il craint que l'environnement ne soit pas assez présent. La notion de bassin versant, écosystème qui va au-delà des limites administratives, n'est pas intégrée.</p> <p><i>Note : Pour les éléments du document écrit, se référer à la synthèse de l'intervention faite lors de l'assemblée du 23 janvier à Magog.</i></p>
<p>Claude Desautels</p> <p><i>Intervention verbale</i> <i>Document écrit</i></p>	<p>À cette étape, il est certain que la vision est très large et écrit en termes très généraux. Les mots « développement durable » devraient s'y retrouver.</p> <p>La MRC devrait énoncer clairement qu'elle fera l'analyse de tous les projets et décisions selon les mesures et les principes du développement durable. C'est le temps d'agir et de réviser nos modes de développement et les critères et mécanismes décisionnels.</p> <p>Le développement économique et l'environnement ne devraient pas s'opposer. Les sciences environnementales démontrent qu'à long terme, tous les projets qui n'évaluent pas les effets environnementaux causent des dégâts financiers plus grands que si les principes d'analyse du développement durable avaient été faits et respectés dès le départ.</p> <p>Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant. Il faut donc :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'intégrité de l'environnement• Assurer l'équité sociale• Viser l'efficacité économique <p>La vision stratégique devrait inclure en termes très explicites cet engagement d'un développement durable pour le territoire et pour les étapes ultérieures, mettre de l'avant un ou des mécanismes de validation des projets et des décisions.</p>

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom	Commentaires / recommandations
Citoyen <i>Intervention verbale</i>	<p>Il y a aussi des personnes plus âgées qui choisissent la région. La vision devrait aussi les prendre en considération. Beaucoup de villégiateurs deviennent des résidents permanents. Plus tard, ils auront besoin de services et de résidences. Il faut aussi prévoir la perte d'autonomie. Cet aspect va générer des besoins en main-d'œuvre pour le maintien à domicile et les soins à domicile.</p> <p>Il serait important de s'en tenir à un texte plus général intégrant le développement durable.</p>
André Hébert <i>Intervention verbale</i>	<p>Peut-on prévoir une façon d'avoir des infrastructures publiques pour les eaux usées et l'approvisionnement en eau potable plutôt que des infrastructures individuelles ? Il y a des avantages à la mise en commun de services. Il cite l'exemple de Candiac.</p>
Harry Burd <i>Intervention verbale</i>	<p>Il est difficile de ne pas être en accord avec le texte de la vision, même s'il est vague.</p> <p>Il souligne l'importance du travail à domicile. Les phénomènes, comme AirBnB pour la location court terme, devrait être évalué, car il amène une source de revenus.</p> <p>Il a des craintes concernant les expropriations possibles lorsqu'il est question de sentiers ou d'infrastructures.</p>
Aline Dupaul <i>Intervention verbale</i>	<p>La question environnementale et celle des aînées l'interpellent. Le transport collectif fait un lien avec ces deux éléments. Il faudrait se pencher sur la mise en place d'un transport collectif efficace et efficient, entre autres, pour les aînés.</p>
M. Delcourt <i>Intervention verbale</i>	<p>Il n'y a pas de mise en contexte expliquant la vision. Il n'y a pas vraiment d'éléments concrets.</p> <p>Les services aux populations, ailleurs qu'à Magog, devraient être pris en compte. L'environnement n'apparaît pas dans la vision, tout comme la question des transports (collectif, électrification).</p> <p>Au point 4, le terme « structurant » pourrait remplacer « pérenne ».</p>
Colette Provost <i>Intervention verbale</i>	<p>Elle a trouvé l'énoncé de vision très beau, mais tout cela est difficile quand on ne possède pas de voiture. Il doit y avoir un service de transport en commun pour parcourir le territoire.</p>

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom

Commentaires / recommandations

Caroline Daguét
(Corridor appalachien)

Intervention verbale
Document écrit

Corridor appalachien tient à féliciter la MRC de Memphrémagog pour sa volonté de prioriser une occupation « harmonieuse » et « durable » du territoire, et pour son « engagement fort envers la préservation et la valorisation du patrimoine naturel ». Cependant, il semble important de soulever certains aspects de ce projet d'énoncé de vision stratégique.

Corridor appalachien souhaite souligner les points suivants en soutien à leurs recommandations :

- Tendances mondiales inquiétantes et importance de la protection de la biodiversité ;
- Importance du maintien de la biodiversité par les instances municipales et régionales ;
- Importance du maintien de la connectivité écologique pour une meilleure adaptation aux changements climatiques ;
- Importance des services écologiques rendus ;
- Une place plus grande était donnée à l'environnement et aux milieux naturels de la MRC de Memphrémagog dans sa vision de développement qui, en juillet 2005, énonçait notamment que :
 - « La MRC de Memphrémagog est une région riche...
 - de son environnement, de ses montagnes et de ses lacs, de ses paysages naturels, agricoles et forestiers,
 - de son histoire et de son patrimoine »

Le développement durable comprend trois pôles. L'environnement n'est pas mentionné dans la vision et la place qu'il occupe est très mince. Il devrait avoir une place prépondérante. Il ne devrait pas y avoir d'amalgame entre environnement et patrimoine naturel et culturel.

Le milieu naturel et les paysages sont une grande richesse du territoire et du cadre de vie de la MRC.

Il faut maintenir et restaurer la résilience des écosystèmes. Il est également important de s'adapter aux changements climatiques.

En rappelant que la vision stratégique de développement de la MRC mise à jour en mai 2014 faisant déjà une place de choix à la protection de l'environnement et des milieux naturels (« *La MRC de Memphrémagog – un modèle d'innovation pour le dynamisme de notre économie, la protection de l'environnement, la mise en valeur de nos paysages et de notre patrimoine ainsi que la qualité de vie des citoyens. Pour assurer un avenir sain de nos communautés, nous misons sur le développement durable.* »), et que cette place devrait occuper une place encore plus

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom

Commentaires / recommandations

prépondérante pour les raisons mentionnées plus haut, Corridor appalachien propose les ajustements suivants :

- D'adapter le titre de l'énoncé de vision pour inclure la notion de développement durable.
- De faire une plus grande place à la protection de l'environnement, des milieux naturels et de la connectivité écologique, en leur dédiant un volet (ou élément) spécifique dans la déclinaison de cette vision, et en les mettant au cœur des préoccupations de la MRC.

Stéphanie Gagnon

Intervention verbale
Document écrit

Elle est préoccupée par l'occupation harmonieuse du territoire. Elle fait état des impacts qu'un changement d'usage peut avoir sur la cohabitation. Il peut y avoir d'importants conflits d'usages entre des usages résidentiels ou touristiques et des entreprises d'excavation. Elle cite en exemple le cas de son entreprise, un camping.

Elle soulève l'importance de vérifier l'impact des modifications réglementaires sur le terrain et des conflits possibles près des limites municipales.

Elle espère que personne ne vive de telles conséquences à l'avenir.

Olivier Touchette

Intervention verbale
Document écrit

Il présente un document présentant un concept sur les 12 limites planétaires. Il indique qu'il est dur d'être contre la vision, mais qu'il aimerait être pour celle-ci.

La concentration des richesses a des impacts entre autres sur l'accessibilité au territoire. Le modèle du développement durable prévoit un équilibre entre les trois sphères. Il y a un rebalancement à faire et le communautaire fait aussi parti de la solution.

Il soulève l'importance d'assurer une connectivité filaire et pas seulement sans fil.

La notion de fiducie foncière communautaire devrait apparaître. Cela a pour effet de soustraire des terres du marché spéculatif.

Le transport en commun doit être développé pour réduire l'émission de GES. Cela prend des solutions novatrices. Il est possible de s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. Il propose la mise en place d'un réseau de voies à 50 km/h pour permettre le transport alternatif.

La notion d'économie circulaire doit transparaître.

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom

Commentaires / recommandations

Patrick McDonald

Intervention verbale

Il ne peut pas être contre la vision, mais elle manque de concret.

Le mot « environnement » n'apparaît pas. Il soulève le fait que l'inaction a un coût et que les mesures correctrices coûtent souvent plus cher que la prévention. Ce serait une excellente idée et cela serait rassurant de mettre l'environnement au coeur de la vision.

La MRC pourrait être plus proactive en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. Cela pourrait devenir un critère et non seulement un vœu pieux.

Il faut penser plus loin qu'où l'on est présentement.

Carl François
Durocher-Milani

Intervention verbale

Il est en accord avec l'intégration du développement durable.

Il serait intéressant que la MRC devienne pionnière en ce qui concerne le transport actif.

Il soulève l'importance d'être capable de mesurer l'empreinte écologique (monitoring en direct pour la consommation d'eau, gestion des déchets).

Les bâtisses autonomes devraient être favorisées, car elles réduisent l'empreinte écologique.

Noémie Perreault

Intervention verbale

L'environnement devrait être l'élément central, celui qui relie tous les autres éléments. S'il n'y a pas l'environnement, tous les autres éléments de la vision ne sont pas réalisables. La qualité de notre environnement joue sur l'attractivité de la région.

Le transport collectif devrait être développé. D'autres régions l'on fait et il serait possible de s'en inspirer.

Le vieillissement de la population est une réalité. Il est nécessaire d'adapter nos milieux à leurs réalités et besoins, car ils sont en plus grand nombre. Les aînés ont de la difficulté à pouvoir demeurer dans leur village.

La MRC peut être visionnaire et devenir un modèle. Il faut être plus audacieux et aller un peu plus loin.

François Jolin

Intervention verbale

Il soulève le fait que les gestionnaires de sentiers sont à bout de souffle et de ressources. Il aimerait que les sentiers soient pris en charge par la MRC parce qu'ils répondent à tous les objectifs énoncés par la vision (accès à la nature, répercussion sur l'environnement, la région et les commerces, etc.). Il n'est pas seulement question de soutenir les organisations, mais de s'approprier les sentiers. Une réflexion devrait être entamée à ce sujet.

ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2019 À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Nom	Commentaires / recommandations
Patrick Binckly <i>Intervention verbale</i>	<p>Le développement durable devrait être intégré.</p> <p>Il se demande comment la MRC va faire pour s'assurer que la vision va être prise en compte par la municipalité.</p>
Hans Walser <i>Intervention verbale</i>	<p>Il considère que l'aspect du patrimoine ne se reflète pas dans la vision. Si ce n'est pas intégré, rien ne sera fait pour assurer la conservation du patrimoine.</p>
Lisette Maillée <i>Intervention verbale</i>	<p>Elle mentionne le fait que le schéma d'aménagement est un des éléments de planification de la MRC, mais qu'il y a aussi d'autres plans où les différentes préoccupations soulevées peuvent être prises en considération.</p>
Citoyenne <i>Intervention verbale</i>	<p>Le secteur de la vallée de la Missisquoi se trouve à la confluence de différents pôles. Il y a un essoufflement des aidants et des familles.</p> <p>Elle considère que l'environnement nous définit et que nous devons le respecter. Elle soulève l'importance des parcs, réserves et corridors.</p> <p>La conversion de maisons en multilogements devrait faire partie des réflexions pour faciliter la rétention des aînés. Le maintien à domicile devrait aussi être pris en considération.</p> <p>L'accès aux plans d'eau devrait être facilité et encouragé.</p>
Richard Simard <i>Intervention verbale</i>	<p>Il soulève le fait qu'il y a déjà beaucoup d'éléments en place et de réglementations, entre autres, au niveau environnemental. Il faut faire attention à ce sujet et commencer d'abord par faire appliquer les règlements et normes déjà en vigueur.</p>
Guillaume Dame <i>Intervention verbale</i>	<p>Les règles pour la production agricole sont déjà très sévères au niveau environnemental et pour le bien-être animal.</p> <p>Il y a un problème de surconsommation. L'achat local ne touche pas seulement l'alimentation, mais aussi les autres biens.</p> <p>Il considère que le PDZA a été un peu mis de côté. Nous devrions être fiers de notre production agricole, favoriser la souveraineté alimentaire, prioriser les producteurs locaux et les artisans locaux dans les marchés publics du territoire et rapprocher les élus des agriculteurs.</p> <p>Il faut assurer une protection du territoire et des activités agricoles.</p>

DOCUMENTS ECRITS DEPOSES SANS INTERVENTION LORS D'UNE ASSEMBLEE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Nom

Commentaires / recommandations

Association des amis du lac
Trousers (ALT)

L'ALT souhaite voir le mot « durable » dans le titre afin de mettre clairement de l'avant la vision de la MRC quant à l'occupation du territoire.

Au point 1, on mentionne que les citoyens y sont actifs et en santé grâce à un large éventail d'activités sportives, de plein air, culturelles et sociales. L'ALT se rallie à cet objectif. L'ALT est toutefois préoccupé par les sites de mise à l'eau du projet récréotouristique sur la rivière Missisquoi.

L'ALT souhaite attirer notre attention sur l'entretien des ouvrages et des ponceaux en particulier. L'ALT constate que plusieurs ont perdu leur capacité initiale, ce qui a des impacts importants quant à l'écoulement de l'eau et la sédimentation.

L'ALT observe des problèmes associés à des travaux d'excavation : creusage de fossés ou entretien, remplissage (élévation de niveau de terrain). Souvent ces interventions dévient l'écoulement des eaux d'un bassin versant à un autre. L'organisme souhaite que les activités d'excavation ou de déblais-remblais soit règlementées afin de préserver l'écoulement des eaux et exclure des interventions inappropriées.

Union des producteurs agricoles
(UPA)

L'UPA précise d'entrée de jeux que « la MRC de Memphrémagog s'est dotée d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), et ce, dans une démarche mobilisatrice et structurante pour le milieu. Il importe que l'énoncé de vision tienne compte des conclusions de cette démarche pour le développement des activités agricoles ainsi que pour sa mise en œuvre ».

L'UPA souligne l'importance de la protection du territoire agricole et décrit la zone agricole de la MRC.

Selon l'UPA, la mise en valeur des ressources agricoles et forestières n'est pas implicite au libellé suivant : *Le patrimoine naturel et culturel est préservé et mis en valeur pour les générations actuelles et futures* qui devrait plutôt être ainsi :

*Le patrimoine naturel, culturel **et agricole** est préservé et mis en valeur pour les générations actuelles et futures.*

Le Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog souhaite qu'on ajoute à l'énoncé de vision, et ce, de manière explicite un libellé favorisant le développement durable de la zone agricole notamment par la mise en valeur de ses ressources.

DOCUMENTS ECRITS DEPOSES SANS INTERVENTION LORS D'UNE ASSEMBLEE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Nom

Commentaires / recommandations

Orford Vert

Orford Vert est un mouvement citoyen qui a déposé des recommandations pour l'énoncé de vision stratégique de la MRC.

Ils recommandent à la MRC d'intégrer à l'énoncé de vision stratégique du développement du territoire les recommandations et mesures prévues au plan d'action sur les changements climatiques provincial.

Leurs 10 priorités sont :

- Corridors fauniques
- Densification de la zone urbaine
- Espaces verts et terres agricoles
- Nouveaux bâtiments verts
- Privilégier les développements commerciaux locaux
- Plan pour favoriser la mobilité verte
- Stationnements incitatifs
- Zone de recharges pour véhicules électriques sur tout le territoire
- Incubateur à entreprises vertes et zone d'entrepreneuriat environnemental
- Plan d'adaptation aux changements climatiques

Orford Vert recommande des énoncés à ajouter à la vision proposée par la MRC :

- La quantité de GES émise par le déplacement des citoyens et par les infrastructures municipales est en diminution constante sur le territoire.
- L'entrepreneuriat à vocation environnementale est florissant dans la MRC.
- La faune peut se déplacer facilement d'une zone non développée à une autre par des corridors boisés.
- La MRC s'est dotée d'un plan d'adaptation aux changements climatiques.
- Différentes mesures favorisent la mobilité durable sur l'ensemble du territoire.
- Le territoire est aménagé afin de favoriser la densification urbaine, l'accès aux commerces de proximité et aux espaces verts.
- Les citoyens peuvent participer activement à leur autonomie alimentaire et nous avons développé une agriculture écologique et locale forte.

DOCUMENTS ECRITS DEPOSES SANS INTERVENTION LORS D'UNE ASSEMBLEE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Nom

Commentaires / recommandations

- De nouvelles zones naturelles protégées sont apparues dans toutes les municipalités et agissent comme réserves de biodiversité, capteurs de carbone et protections de nos paysages.

ANNEXE 1 – AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC CONSULTATIONS PUBLIQUES PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que trois consultations publiques sur le PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT se tiendront comme suit :

Date: 23 janvier 2019

Heure: 19h

Lieu: Salle du conseil, MRC de Memphrémagog (455 rue MacDonald, à Magog)

Date: 30 janvier 2019

Heure: 19h

Lieu: Salle communautaire de North Hatley (3127 ch. Capelton, à North Hatley)

Date: 6 février 2019

Heure: 19h

Lieu: Hôtel de ville de Saint-Étienne-de-Bolton (9 rang de la Montagne, à Saint-Étienne-de-Bolton)

L'assemblée publique aura pour objet de présenter le projet d'énoncé de vision stratégique du développement de la MRC de Memphrémagog ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet d'énoncé.

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION

La vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité. Pour la MRC, elle sert à assurer la cohérence des actions que sous-tendent l'adoption obligatoire d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un plan d'action pour le schéma et d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, ainsi que l'adoption facultative de plans de développement du territoire et l'exercice de ses autres compétences.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de vision stratégique du développement au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné à Magog, ce 19 décembre 2018.

Guy Jauron, secrétaire-trésorier

P-174050